



RETURN BIDS TO :
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :
Bid Receiving - Réception des soumissions:

Correctional Service Canada (CSC) – Service
correctionnel Canada
340 Laurier Ave. West
Ottawa, ON
K1A 0P9
Bid Receiving Unit

Attention : Alexandre Giguere

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

Proposal to: Correctional Service Canada

The referenced document is hereby revised; unless
otherwise indicated, all other terms and conditions
of the Solicitation remain the same.

Proposition à: Service Correctionnel du Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'invitation
demeurent les mêmes.

Comments — Commentaires :

**THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT – CE DOCUMENT COMPORTE DES
EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.**

Issuing Office – Bureau de distribution

Correctional Service Canada (CSC) – Service
correctionnel Canada
340 Laurier Ave. West
Ottawa, ON
K1A 0P9

Title — Sujet: Inmate Telephone System (ITS) Système de téléphonie des détenus (STD)	
Solicitation No. — No. de l'invitation 21120-16-1649346	
Solicitation Amendment No. — No. de modification de l'invitation 014	Date: 08-APR-2016
GETS Reference No. — No. de Référence de SEAG 21120-16-1649346	
Solicitation Closes — L'invitation prend fin at /à : 2 PM EDT/14h00 HAE on / le : 28-APR-2016	
F.O.B. — F.A.B. Plant – Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à: Alexandre Giguere – Senior Procurement Officer	
Telephone No. – No de téléphone: 613-943-1441	Fax No. – No de télécopieur: 613-992-1217
Destination of Goods, Services and Construction: Destination des biens, services et construction: See Herein Voir aux présentes	
Instructions: See Herein Instructions : Voir aux présentes	



Solicitation Amendment 014 is issued to:

1. Respond to questions 1 through 17 received during the solicitation period; and
2. Modify the Basis of Payment.

1. Questions and Answers 1 through 17:

Question 1: Following the train of logic expressed in Answer 1 Amendment 7, would it not also be appropriate to delete Total Calls requirements in M6, since we are Adding an Inmate profile and can therefore assume no calls, minutes, start or end will have been accumulated or entered.

Answer 1: Please review Section 5.7.2.3 of the Statement of Work (SOW). The items noted above are part of the administrative functional requirements that must be accessible for the Add an Inmate Profile.

Question 2: The requirements in M1, specifically the ones listed below imply that Canada is looking for more than 3 levels of profiles for access privileges. In the Mandatory Criteria 2-19 however, the requirement is for three. We have provided the wording in M9a as an example.

- a) Institutional, Regional, and Provincial / National / All Institutions* (Note: times set by the National level supersede the Regional level which, in turn, supersedes the Institutional level).

In M1, CSC is looking for experience that to the best of our knowledge cannot be precisely matched anywhere else but in Canada. M1 requires the bidder to have three years of monitor, control and reporting capabilities at four levels: Institution, Province or State, Region and National, with one of the levels (Region) being a subset of one of the four. Given that CSC's hierarchical structure is extremely unique in the world, and given that any Inmate Phone Service company which can demonstrate access privileges and reporting capabilities at three levels (Prov/Nat'l/All, Regional, Institutional) would in all likelihood have the capacity for four or even five levels, will Canada consider amending M1 to reflect this reality and to keep the requirements in M1 consistent with those demanded throughout the rest of the Mandatory Criteria. May we suggest eliminating 'd.'

M1

1. The ability to monitor, control, and report on Inmate Telephones use:

- a. by individual Inmate Telephone;
- b. by Inmate;
- c. by Institution;
- d. by Province or State;
- e. by Region. (a group or subset of all institutions)
- f. by National/All Institutions

Answer 2: M1 will remain unchanged. Note: "d. by Province or State" may include the same one or more institutions as "e. by Region". Please review sections 3.1, 3.4, 5.1, 5.2.2, 5.2.3, 5.3, 5.5, 5.7 and, 5.8 of the SOW.

Question 3: Can you clarify what CSC is looking for in M9 b). Is CSC looking for a tool in M9 to control allowed use times for individual inmates or to control allowed telephone use times for the general population of an Institution?



Answer 3: As stated in M9, please refer to section 5.7.2.8. The introductory paragraph for this section establishes times at which Inmate Telephones are available for use. It refers to when the general population would have the ability to use inmate phones, and not to an individual inmate's permitted times of access.

Question 4: The diagram attached to Amendment 5 identifies that the Inmate Payphone equipment contains DSL modems built into the payphone. This would imply therefore, that the connectivity between the payphones and the ITS system is entirely Ethernet based, and not analog voice lines as we believe they actually are today. The payphones seen during the site visit tour were not capable of having DSL modems built-in. Please provide further clarity and details about how the payphones are connected today.

Answer 4: The inmate phones at CSC institutions are not "standard" payphones but are refurbished and do include a DSL modem. The payphones seen during the site visit tour have DSL modems built-in.

Question 5: In Annex B – please confirm that the CSC is looking for one National rate for each type of call identified.

Answer 5: Yes, that is confirmed. The rates that the Bidder will submit must apply to all CSC Institutions listed in APPENDIX 'C' – LOCATIONS OF CSC INSTITUTIONS.

Question 6: SACC 2010B section 19 states "Anything that is created or developed by the Contractor as part of the Work under the Contract in which copyright subsists belongs to Canada." Further, Annex A – Statement of Work section 1.1 states "The Correctional Service of Canada (CSC) requires the provision of a telephone system at CSC institutions that will allow inmates to have audio communications, in a secure environment under the supervision of CSC, with the public telecommunications networks." Please confirm Canada does not intend to have Intellectual Property rights to the Inmate Telephone System (ITS), which title shall remain with the Contractor, aside from rights to data and reports which will belong to Canada.

Answer 6: There is no Intellectual Property being produced for this requirement.

Question 7: We are requesting CSC initiate the process with PWGSC to obtain supporting documents, to clarify security requirements, including the Security Requirements Traceability Matrix (SRTM) and to identify all applicable ITSG security guides which define best-practices and guidance for Government of Canada departments and agencies on the use of security protocol within the Government of Canada.

Answer 7: CSC will provide a mapping of security controls during the Security Assessment and Authorization (SA&A) process to the successful bidder.

Question 8: Amendment #7, Answer 12 states that Bidders will not be penalized for submitting more than one (1) project reference for M1. Answer 13 states that in order to satisfy M1, the Bidder must submit one (1) project that addresses all the information included in the criterion. These answers could be interpreted as conflicting.

As we have gone to great lengths to identify, document and confirm one project and further that this could be considered a material change; can you therefore confirm that only 1 project reference will be evaluated for M1 and that multiple projects that individually do not satisfy the requirement, cannot be combined?

Answer 8: CSC confirms that in order to satisfy M1, the Bidder may submit up to two (2) projects that address all the information included in the criterion. Please see the revised criterion M1 Rev #2.



Question 9: Amendment #7 section 3.0 amended the Basis of Payment. Tables 2, 3 and 4 have the incorrect phrase at the end of each table: "Total Bid Price for Initial Contract Period". This should be Total Bid Price for each relevant Option Period. Please confirm tables 2, 3 and 4 will be amended.

Answer 9: The Basis of Payment will be corrected in this amendment.

Question 10: In amendment 7, section 3.0 in the proposed Basis of Payment, Revision 2 to Annex B, Canada has identified in the initial and option period tables, that 14,000 collect local calls will be used in the bid pricing evaluation process, and that 875 calls will be used to calculate the total value of surcharges.

We also see that the three following rows in the Basis of Payment tables utilize a combination of minutes and call surcharges and understand the rationale for different figures for each. However, as the monthly volume of collect, local calls is reflected in calls and the surcharge is likewise in calls we would request that the 14,000 call volume is used for both calculations as the 875 figure would skew the effect of actual cost and contractor pricing evaluations. Can you therefore confirm that 14,000 should be used for the surcharge per call calculation?

Answer 10: The Basis of Payment will be corrected in this amendment.

Question 11: In amendment 5, in response to question 24 a, b, and c, a chart was provided with approximate length of calls for debit calling. In order to calculate an accurate value of total debit call charges, we would request that Canada add to the Basis of Payment for all debit call items, specific call volumes for debit calling that will then be used to also assess the value of surcharges as well. Can you therefore please add in Column B, the number of calls to calculate surcharges and in Column C, the ability to add the surcharge per call – all of which will be used in the total evaluated bid price? As described above, this request applies the each of the three debit long distance calls pricing requirements (and for all tables including initial and option

Answer 11: the Basis of Payment will be corrected in this amendment.

Question 12: How many years of historical call data will CSC require to be migrated?

Answer 12: Please refer to sections 5.5.7 and 5.5.9 of the SOW. "The ITS must retain all the information contained in the ITS National Database for a minimum of three (3) years." CSC would therefore require the previous 3 years of call data to be migrated.

Question 13: How long will the call data be required to be stored after transfer? For example, if 1 year of historical data is migrated, will it be stored for 1 year, 2 years, or longer?

Answer 13: Please refer to Section 5.5.7 of that SOW that confirms the period of time for which information must be retained. "The ITS must retain all the information contained in the ITS National Database for a minimum of three (3) years."

Question 14: What format will the successful supplier be provided the listed data, a standard machine-readable format, preferably XLS or CSV that is not encrypted?

Answer 14: CSC will provide the data in an unencrypted CSV format.



Question 15:

- a. Will CSC provide a “data dictionary” which describes the data objects in the transfer file?
- b. In what medium will the data be transferred—USB, DVD, email, or hard drive?

Answer 15:

- a. No, CSC will not supply a “data dictionary”.
- b. The means of providing the data will be confirmed during the project initiation activities following contract award.

Question 16:

- a. Can CSC please provide further details on the wording “important to Security Intelligence operations” within item d) in section 13.5 of the SOW?
- b. Does this only include a subset of the historical call data?
- c. If so, can CSC please quantify the size of this data in terms of number of records and storage size required?

Answer 16:

- a. + b. The data includes all Inmate Profile information as detailed in section 5.7.2.3 of the SOW, the Institutional Common Call List (see section 6.2 of the SOW), the Personal Call List information for each inmate (see section 6.3 of the SOW), and listing of all User accounts and the privileges associated with each account. (see section 5.7.1.2 of the SOW).
- c. CSC estimates that the size of this data will be approximately 100 Gigabytes.

Question 17: Can CSC provide an estimate on the storage size of “Historical call data, important to Security Intelligence operations”?

Answer 17: It is anticipated that the storage size will be approximately 100 Gigabytes.

2. Amend the Proposed Basis of Payment.

Delete: **Annex B – Proposed Basis of Payment Rev. #2** in its entirety; and

Insert: The new **Annex B – Proposed Basis of Payment Rev. #3**, attached hereto

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED.



La modification 014 à l'invitation est émise pour:

1. Répondre aux questions 1 à 17 reçues au cours de la période d'invitation;
2. Modifier la base de paiement.

1. Questions et réponses 1 à 17:

Question n° 1. Si l'on suit le raisonnement logique décrit dans la réponse n° 1 (modification n° 7), ne serait-il pas également approprié de supprimer les exigences entourant le nombre total d'appels prévus dans le critère obligatoire n° 6 (O6), puisque nous ajoutons un profil de détenu et que nous pouvons par conséquent supposer qu'aucun appel, aucun nombre de minutes et aucun moment de début ou de fin n'a encore été accumulé ou entré?

Réponse n° 1. Veuillez consulter le point 5.7.2.3 de l'énoncé des travaux. Les éléments mentionnés ci-dessus font partie des besoins fonctionnels administratifs qui doivent être comblés grâce à un accès par l'intermédiaire de l'outil « Ajouter un profil de détenu ».

Question n° 2. Les exigences décrites dans le critère O1, en particulier celles qui sont énumérées ci-dessous, impliquent que le Canada souhaite la mise en place de plus que trois (3) niveaux de profils pour les privilèges d'accès. Dans les critères obligatoires n°s 2 à 19, cependant, le Canada exige trois (3) niveaux. Nous fournissons ici le libellé du critère O9a à titre d'exemple.

- a) Niveau de l'établissement, régional et provincial, national, de tous les établissements*
(Remarque : l'horaire établi au niveau national remplace celui établi au niveau régional, qui à son tour remplace celui des établissements).

Au critère O1, le SCC demande un type d'expérience qui, autant que nous sachions, ne peut se trouver sous la forme demandée nulle part ailleurs qu'au Canada. Le critère O1 exige que le soumissionnaire compte trois (3) ans d'expérience dans le domaine de la surveillance, du contrôle et de la production de rapports à quatre (4) niveaux : « par établissement », « par province ou État », « par région » et « au niveau national ». (L'un d'entre eux [« par région »] étant un sous-ensemble de l'un des quatre niveaux.) Étant donné que la structure hiérarchique du SCC est sans conteste unique dans le monde, et étant donné que toute entreprise de service de téléphonie des détenus qui peut montrer qu'elle a la capacité de gérer des privilèges d'accès et de préparer des rapports à trois (3) niveaux (« par province »/« au niveau national »/« au niveau de tous les établissements », « par région », « par établissement ») aurait selon toute vraisemblance une telle capacité à quatre, voire à cinq niveaux, le Canada envisagera-t-il la possibilité de modifier le critère O1 de manière à refléter cette réalité et à maintenir les exigences énumérées au critère O1 compatibles avec celles énoncées dans le reste des critères obligatoires? Nous nous permettons de suggérer l'élimination du point « d ».

O1

1. La capacité de surveiller et de contrôler l'utilisation des téléphones pour les détenus et d'en faire rapport :
 - a. par téléphone pour les détenus,
 - b. par détenu,
 - c. par établissement,
 - d. par province ou État,
 - e. par région (un groupe ou sous-ensemble de tous les établissements),
 - f. au niveau national/de tous les établissements.



Réponse n° 2. Le critère O1 restera inchangé. Remarque. Le libellé « d. par province ou État » peut inclure les mêmes établissements que « e. par région », ou un plus grand nombre d'établissements. Veuillez consulter les points 3.1, 3.4, 5.1, 5.2.2, 5.2.3, 5.3, 5.5, 5.7 et 5.8 de l'énoncé des travaux.

Question n° 3. Pouvez-vous préciser ce que le SCC demande au point « b » du critère O9? Est-ce que le SCC recherche, au critère O9, un outil pour contrôler le temps d'utilisation octroyé individuellement aux détenus ou un outil pour contrôler le temps d'utilisation des téléphones pour l'ensemble de la population d'un établissement?

Réponse n° 3. Comme cela est indiqué dans le libellé du critère O9, veuillez consulter la section 5.7.2.8. Le paragraphe d'introduction de cette section établit l'horaire auquel les téléphones pour les détenus sont disponibles. On y fait référence aux périodes pendant lesquelles l'ensemble de la population de l'établissement aurait la possibilité d'utiliser les téléphones des détenus, et non pas aux périodes d'accès accordées à un détenu en particulier.

Question n° 4. Le diagramme accompagnant la modification n° 5 indique que les téléphones payants utilisés par les détenus contiennent des modems DSL intégrés. Par conséquent, cela signifierait que la connectivité entre les téléphones payants et le système de téléphonie des détenus (STD) se ferait entièrement par Ethernet et non par les lignes téléphoniques analogiques qui, selon nous, sont utilisées à l'heure actuelle. Les téléphones payants que nous avons vus au cours de la visite de l'établissement ne peuvent pas contenir de modems DSL intégrés. Nous vous prions d'apporter des éclaircissements et de nous donner des détails sur la façon dont les téléphones payants sont connectés à l'heure actuelle.

Réponse n° 4. Les téléphones utilisés par les détenus dans les établissements du SCC ne sont pas des téléphones payants « standards », mais plutôt des téléphones remis en état qui sont munis d'un modem DSL. Les téléphones payants vus lors de la visite des installations contiennent des modems DSL intégrés.

Question n° 5. Prière de confirmer que le SCC souhaite obtenir un seul tarif national pour chaque type d'appel indiqué à l'annexe B.

Réponse n° 5. Nous confirmons cette interprétation. Les tarifs que le soumissionnaire soumettra doivent s'appliquer à tous les établissements du SCC énumérés à l'ANNEXE C – EMBLEMES DES ÉTABLISSEMENTS DU SCC.

Question n° 6. La section 19 des Clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) 2010B énonce ce qui suit : « Tout ce qui est créé ou conçu par l'entrepreneur aux fins d'exécution des travaux prévus au contrat et qui est protégé par des droits d'auteur appartient au Canada ». Par ailleurs, le point 1.1 de l'annexe A – Énoncé des travaux, se lit comme suit : « Le Service correctionnel du Canada (SCC) a besoin de la mise en place d'un système de téléphonie pour les détenus dans les établissements du SCC de façon à permettre aux détenus d'avoir des communications vocales, dans un milieu sécurisé, sous la surveillance du SCC, avec les réseaux publics de télécommunications ».

Veuillez confirmer que le Canada n'a pas l'intention de créer des droits de propriété intellectuelle sur le STD, dont l'entrepreneur doit conserver les titres, à l'exclusion des droits sur les données et les rapports, qui appartiennent au Canada.

Réponse n° 6. Aucune propriété intellectuelle n'est générée dans le cadre des activités visant à combler ce besoin.



Question n° 7. Nous demandons au SCC d'amorcer auprès de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) le processus qui permettra d'obtenir les documents afférents, de clarifier les exigences en matière de sécurité (y compris la matrice de traçabilité des exigences de sécurité [MTES]) et de dresser la liste de tous les guides de sécurité (conseils en matière de sécurité des technologies de l'information) applicables qui décrivent les pratiques exemplaires et qui proposent des orientations pour les ministères et organismes du gouvernement Canada au sujet de l'utilisation du protocole de sécurité au sein du gouvernement du Canada.

Réponse n° 7. Le SCC fournira une cartographie des contrôles de sécurité au cours du processus d'évaluation et d'autorisation de sécurité (EAS) qui sera appliqué au soumissionnaire retenu.

Question n° 8. En ce qui concerne la modification n° 7, on précise à la réponse n° 12 que les soumissionnaires ne seront pas pénalisés s'ils présentent plus d'un (1) projet en référence en réponse au critère obligatoire n° 1 (O1). À la réponse n° 13, on indique que pour satisfaire au critère O1, le soumissionnaire doit présenter un (1) projet qui comporte toutes les informations indiquées dans le libellé du critère. Ces réponses pourraient être interprétées comme étant contradictoires.

Étant donné que nous avons déjà déployé des efforts considérables pour identifier, documenter et valider un projet et que ce changement dans les instructions pourrait avoir des effets importants, pouvez-vous confirmer qu'un seul projet présenté en référence sera évalué aux fins du critère O1 et qu'il sera impossible de combiner plusieurs projets qui, individuellement, ne satisfont pas à l'exigence?

Réponse n° 8. Le SCC confirme que pour satisfaire au critère O1, le soumissionnaire doit présenter un maximum de deux (2) projets qui comportent toutes les informations indiquées dans le libellé du critère. Nous vous invitons à consulter la version révisée du critère (O1, rév. n° 2).

Question n° 9. Le point 3.0 de la modification n° 7 est venu modifier la base de paiement. L'énoncé à la fin des tableaux 2, 3 et 4 (« Prix total de l'offre pour la période initiale du contrat ») est erroné. On devrait y retrouver un prix total de l'offre pour chaque période d'option visée. Prière de confirmer que les tableaux 2, 3 et 4 seront modifiés.

Réponse n° 9. La base de paiement sera corrigée dans le cadre de cette modification.

Question n° 10. Au point 3.0 de la modification n° 7, dans la base de paiement proposée (révision 2 de l'annexe B), le Canada a indiqué, dans les tableaux correspondant à la période initiale et aux périodes d'option, que le nombre de 14 000 appels locaux à frais virés sera utilisé pour le processus d'évaluation des prix de l'offre, et qu'un nombre de 875 appels sera utilisé pour calculer la valeur totale des surcharges.

On voit aussi que les trois lignes suivantes dans les tableaux de la base paiement utilisent une combinaison de frais par minute et de surcharges par appels. Nous comprenons les motifs pour lesquels des nombres différents ont été utilisés dans ces cas.

Cependant, étant donné que le volume mensuel des appels locaux à frais virés est exprimé en nombre d'appels et que les surcharges sont également exprimées en nombre d'appels, nous demandons que le volume de 14 000 appels soit utilisé pour les deux calculs, car le nombre 875 fausserait l'effet du coût réel et les évaluations des prix de l'entrepreneur. Par conséquent, pourriez-vous confirmer qu'un volume de 14 000 appels devrait être utilisé pour le calcul des surcharges par appel?

Réponse n° 10. La base de paiement sera corrigée dans le cadre de cette modification.

Question n° 11. Dans la modification n° 5, en réponse à la question 24 (a, b, et c), le Canada a présenté un tableau exposant la longueur approximative des appels réalisés par carte de débit. Afin de calculer la valeur précise du total des frais pour les appels par carte de débit, nous demandons que le Canada ajoute des volumes d'appels précis pour les appels par carte de débit à la base de paiement, et ce, pour



tous les postes impliquant des appels par carte de débit. Ces volumes permettront ensuite d'évaluer aussi la valeur des surcharges. Par conséquent, pourriez-vous, s'il vous plaît, ajouter, dans la colonne B, le nombre d'appels pour calculer les surcharges et, dans la colonne C, la possibilité d'ajouter la surcharge par appel, de manière à ce que toutes ces données puissent être utilisées dans le calcul du prix total évalué de l'offre? Comme indiqué ci-dessus, cette demande s'applique à chacune des trois exigences de fixation de prix pour les appels interurbains (et à chacun des tableaux correspondant à la période initiale et aux périodes d'options).

Réponse n° 11. La base de paiement sera corrigée dans le cadre de cette modification.

Question n° 12. Combien d'années de données historiques d'appels le SCC exigera-t-il que nous fassions migrer?

Réponse n° 12. Veuillez consulter les points 5.5.7 et 5.5.9 de l'énoncé des travaux. « Le STD doit conserver tous les renseignements contenus dans la base de données nationale du STD pour une durée minimale de trois (3) ans. » Par conséquent, le SCC exigera la migration des données d'appels correspondant aux trois (3) dernières années.

Question n° 13. Pendant combien de temps les données d'appels devront-elles être archivées après le transfert? Par exemple, si l'équivalent d'une (1) année de données historiques est transféré, ces données devront-elles être archivées pendant un (1) an, deux (2) ans, ou plus longtemps?

Réponse n° 13. Veuillez consulter le point 5.5.7 de l'énoncé des travaux, qui confirme la période pendant laquelle l'information doit être conservée. « Le STD doit conserver tous les renseignements contenus dans la base de données nationale du STD pour une durée minimale de trois (3) ans. »

Question n° 14. Dans quel format les données énumérées seront-elles remises au fournisseur retenu? S'agira-t-il d'un format lisible par machine standard, de préférence sous forme de chiffriers Excel (XLS) ou de valeurs séparées par des virgules (CSV) non cryptées?

Réponse n° 14. Le SCC fournira les données dans un format CSV non crypté.

Question n° 15.

- c. Est-ce que le SCC fournira un « dictionnaire des données » décrivant les objets de données dans le fichier de transfert?
- d. Sur quel support les données seront-elles transférées (USB, DVD, courriel ou disque dur)?

Réponse n° 15.

- c. Non, le SCC ne fournira pas de « dictionnaire des données ».
- d. La manière dont les données seront fournies sera confirmée dans le cadre des activités de lancement du projet, après l'attribution du contrat.

Question n° 16.

- d. Le SCC pourrait-il fournir de plus amples détails concernant le libellé « importantes pour les opérations du renseignement de sécurité » utilisé au point 13.5 d) de l'énoncé des travaux?
- e. Désigne-t-on ici seulement un sous-ensemble de données historiques sur les appels?



- f. Si oui, le SCC pourrait-il quantifier le volume de ces données en termes de nombre d'enregistrements et de capacité de mémoire nécessaire?

Réponse n° 16.

a + b. Les données incluent toutes les informations sur les profils des détenus comme indiqué au point 5.7.2.3 de l'énoncé des travaux, la liste des numéros fréquents autorisés de l'établissement (voir la section 6.2 de l'énoncé des travaux), la liste de numéros personnels de chaque détenu (voir la section 6.3 de l'énoncé des travaux), ainsi que la liste de tous les comptes d'utilisateur de l'établissement et les privilèges associés à chaque compte (voir le point 5.7.1.2 de l'énoncé des travaux).

c. Le SCC estime que ces données atteindront environ 100 gigaoctets.

Question n° 17. Le SCC peut-il fournir une estimation de la capacité de mémoire nécessaire à l'archivage des « données historiques sur les appels, qui sont importantes pour les opérations du renseignement de sécurité »?

Réponse n° 17. On prévoit que la capacité de mémoire nécessaire sera d'environ 100 gigaoctets.

2. Changer la base de paiement proposée.

Supprimer: **Annexe B - Base de paiement proposée Rév n ° 2** dans sa totalité, et

Insérer: La nouvelle **Annexe B - Base de paiement proposée Rév n ° 3** ci-jointe.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RESTENT LES MÊMES



ANNEX B – Proposed Basis of Payment Rev. #3

Pricing: Bidders must submit their financial bid in accordance with Annex B - Basis of Payment. The total amount of applicable taxes must be shown separately, if applicable. Unless otherwise indicated, bidders must include a firm, all-inclusive price quoted in Canadian dollars in each cell requiring an entry in the pricing tables.

All Costs to be Included: The financial bid must include all costs for the requirement described in the bid solicitation for the entire Contract Period, including any option years. This includes, but is not limited to; all required installation, maintenance, warranty, ancillary equipment, and any other surcharges, as well as support services required for a fully-functioning ITS service during the life of the contract. The associated costs of these items are the sole responsibility of the Bidder.

Blank Prices: Bidders are requested to insert “\$0.00” for any item for which it does not intend to charge or for items that are already included in other prices set out in the tables. If the Bidder leaves any price blank, Canada will treat the price as “\$0.00” for evaluation purposes and may request that the Bidder confirm that the price is, in fact, \$0.00. No bidder will be permitted to add or change a price as part of this confirmation. Any bidder who does not confirm that the price for a blank item is \$0.00 will be declared non-responsive.

Type of Call	Approximate Call Duration
Debit – Local calls	Each call is approximately 17 minutes in duration.
Debit – Long distance calls terminating in Canada	Each call is approximately 17 minutes in duration.
Debit – Long distance calls terminating in the USA	Each call is approximately 17 minutes in duration.
Debit – Long distance International (calls terminating outside of Canada and the USA)	Each call is approximately 16 minutes in duration.
Collect Call - Local Calls	Each call is approximately 16 minutes in duration.
Collect Call - Long distance calls terminating in Canada	Each call is approximately 15 minutes in duration.
Collect Call - Long distance calls terminating in the USA	Each call is approximately 15 minutes in duration.
Collect Call - Long distance International (calls terminating outside of Canada and the USA)	Each call is approximately 15 minutes in duration.

Note: The approximations of call duration above are provided solely for estimation purposes. The inclusion of this data does not represent a commitment by Canada that its usage of the services under any resulting contract will be consistent with these approximations.

1.0 Contract Period

The Contractor will charge inmates the following rates in accordance with the following Basis of Payment for Work performed pursuant to this Contract, as described in Annex A – Statement of Work.

Note: All fees must be included in the proposed rates excluding HST, GST or QST, as applicable, for each Region of delivery. This includes, but is not limited to; all required installation, maintenance,



warranty, ancillary equipment, and any other surcharges, as well as support services required for a fully-functioning ITS service during the life of the contract.

Table 1: Contract Period from XX-XX-2016 to XX-XX-2022			
A	B	C	D
Type of Call	Monthly volume	Rate	Total Evaluated Bid Price (D = B x C)
Debit – Local calls - rate per call	150,000 calls	\$XXX/call	\$
Debit – Long distance calls terminating in Canada - rate per minute	2,550,000 minutes	\$XXX /minute	\$
Debit – Long distance calls terminating in the USA - rate per minute	510,000 minutes	\$XXX /minute	\$
Debit – Long distance International (calls terminating outside of Canada and the USA) - rate per minute	80,000 minutes	\$XXX /minute	\$
Collect Call - Local Calls - rate per call	14,000 calls	\$XXX /call	\$
Collect Call - Long distance calls terminating in Canada - rate per minute	900,000 minutes (60,000 calls will be used to calculate surcharge)	\$XXX /minute + \$XXX surcharge per call	\$ + \$
Collect Call - Long distance calls terminating in the USA - rate per minute	30,000 minutes (2,000 calls will be used to calculate surcharge)	\$XXX /minute + \$XXX surcharge per call	\$ + \$
Collect Call - Long distance International (calls terminating outside of Canada and the USA) - rate per minute	15,000 minutes (1,000 calls will be used to calculate surcharge)	\$XXX /minute + \$XXX surcharge per call	\$ + \$
Total Bid Price for Initial Contract Period			\$

Note: The volumes in column B are provided solely for evaluation purposes. The inclusion of this data in this bid solicitation does not represent a commitment by Canada that its usage of the services under any resulting contract will be consistent with these volumes.



2.0 Options to Extend the Contract Period:

Subject to the exercise of the option to extend the Contract period in accordance with **Article 4.2** of the original contract, Options to Extend Contract, the Contractor will be paid the firm rates excluding HST, GST or QST, as applicable to complete all Work and services required to be performed in relation to the Contract extension.

Table 2: Option Period #1 from XX-XX-2022 to XX-XX-2024			
A	B	C	D
Type of Call	Monthly volume	Rate	Total Evaluated Bid Price (D = B x C)
Debit – Local calls - rate per call	150,000 calls	\$XXX/call	\$
Debit – Long distance calls terminating in Canada - rate per minute	2,550,000 minutes	\$XXX /minute	\$
Debit – Long distance calls terminating in the USA - rate per minute	510,000 minutes	\$XXX /minute	\$
Debit – Long distance International (calls terminating outside of Canada and the USA) - rate per minute	80,000 minutes	\$XXX /minute	\$
Collect Call - Local Calls - rate per call	14,000 calls	\$XXX /call	\$
Collect Call - Long distance calls terminating in Canada - rate per minute	900,000 minutes (60,000 calls will be used to calculate surcharge)	\$XXX /minute + \$XXX surcharge per call	\$ + \$
Collect Call - Long distance calls terminating in the USA - rate per minute	30,000 minutes (2,000 calls will be used to calculate surcharge)	\$XXX /minute + \$XXX surcharge per call	\$ + \$
Collect Call - Long distance International (calls terminating outside of Canada and the USA) - rate per minute	15,000 minutes (1,000 calls will be used to calculate surcharge)	\$XXX /minute + \$XXX surcharge per call	\$ + \$
Total Bid Price for Option Period #1			\$



Table 3: Option Period #2 from XX-XX-2024 to XX-XX-2026			
A	B	C	D
Type of Call	Monthly volume	Rate	Total Evaluated Bid Price (D = B x C)
Debit – Local calls - rate per call	150,000 calls	\$XXX/call	\$
Debit – Long distance calls terminating in Canada - rate per minute	2,550,000 minutes	\$XXX /minute	\$
Debit – Long distance calls terminating in the USA - rate per minute	510,000 minutes	\$XXX /minute	\$
Debit – Long distance International (calls terminating outside of Canada and the USA) - rate per minute	80,000 minutes	\$XXX /minute	\$
Collect Call - Local Calls - rate per call	14,000 calls	\$XXX /call	\$
Collect Call - Long distance calls terminating in Canada - rate per minute	900,000 minutes (60,000 calls will be used to calculate surcharge)	\$XXX /minute + \$XXX surcharge per call	\$ + \$
Collect Call - Long distance calls terminating in the USA - rate per minute	30,000 minutes (2,000 calls will be used to calculate surcharge)	\$XXX /minute + \$XXX surcharge per call	\$ + \$
Collect Call - Long distance International (calls terminating outside of Canada and the USA) - rate per minute	15,000 minutes (1,000 calls will be used to calculate surcharge)	\$XXX /minute + \$XXX surcharge per call	\$ + \$
Total Bid Price for Option Period #2			\$



Table 4: Option Period #3 from XX-XX-2026 to XX-XX-2028			
A	B	C	D
Type of Call	Monthly volume	Rate	Total Evaluated Bid Price (D = B x C)
Debit – Local calls - rate per call	150,000 calls	\$XXX/call	\$
Debit – Long distance calls terminating in Canada - rate per minute	2,550,000 minutes	\$XXX /minute	\$
Debit – Long distance calls terminating in the USA - rate per minute	510,000 minutes	\$XXX /minute	\$
Debit – Long distance International (calls terminating outside of Canada and the USA) - rate per minute	80,000 minutes	\$XXX /minute	\$
Collect Call - Local Calls - rate per call	14,000 calls	\$XXX /call	\$
Collect Call - Long distance calls terminating in Canada - rate per minute	900,000 minutes (60,000 calls will be used to calculate surcharge)	\$XXX /minute + \$XXX surcharge per call	\$ + \$
Collect Call - Long distance calls terminating in the USA - rate per minute	30,000 minutes (2,000 calls will be used to calculate surcharge)	\$XXX /minute + \$XXX surcharge per call	\$ + \$
Collect Call - Long distance International (calls terminating outside of Canada and the USA) - rate per minute	15,000 minutes (1,000 calls will be used to calculate surcharge)	\$XXX /minute + \$XXX surcharge per call	\$ + \$
Total Bid Price for Option Period #3			\$

Total Bid Evaluation Price = Sum of Total Bid Prices for Tables 1, 2, 3 and 4.
Total Bid Evaluation Price: \$XXX (insert sum of Total Bid Prices for Tables 1, 2, 3 and 4)

3.0 HST, GST or QST

- (a) All prices and amounts of money in the contract are exclusive of Goods and Services Tax (GST), Harmonized Sales Tax (HST) or Québec Sales Tax (QST), as applicable, unless otherwise indicated. The GST, HST or QST, whichever is applicable, is extra to the price herein and will be paid by Canada.



ANNEXE B – Base de paiement **proposée** Rév n ° 3

Établissement des prix : Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la Base de paiement à l'Annexe B. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément. Sauf indication contraire, les soumissionnaires doivent inclure un seul prix ferme, tout compris, en dollars canadiens, dans chaque cellule des tableaux de prix où il faut saisir des données.

Coûts qui doivent être inclus : La soumission financière doit indiquer tous les coûts relatifs au besoin décrit dans la demande de soumissions pour toute la durée du contrat, y compris les années d'option. Cela inclut, mais sans s'y limiter; tout l'installation nécessaire, l'entretien, la garantie, l'équipement auxiliaire, et tous les autres frais supplémentaires, ainsi que les services de soutien requis pour un service de téléphonie des détenus(STD) pleinement opérationnel pendant la durée du contrat. Les coûts associés à ces articles sont de la seule responsabilité du soumissionnaire.

Prix non indiqués : On demande aux soumissionnaires d'entrer « 0,00 \$ » pour tout article qu'ils ne comptent pas facturer ou pour des articles qui sont déjà inclus dans d'autres prix mentionnés dans les tableaux. Si le soumissionnaire laisse le champ vide, le Canada considérera que le prix se chiffre à « 0,00 \$ » aux fins d'évaluation et pourrait demander au soumissionnaire de confirmer que le prix est bel et bien de « 0,00 \$ ». Aucun soumissionnaire ne sera autorisé à ajouter ou à modifier un prix lors de cette confirmation. Si le soumissionnaire refuse de confirmer que le prix d'un article dont le champ est vide est de 0,00 \$, sa soumission sera déclarée non recevable.

Type d'appel	Durée approximative
Débit – appels locaux	Chaque appel a une durée approximative de 17 minutes.
Débit – appels interurbains au Canada	Chaque appel a une durée approximative de 17 minutes
Débit – appels interurbains aux États-Unis	Chaque appel a une durée approximative de 17 minutes
Débit – appels interurbains ailleurs dans le monde (appels terminant à l'extérieur du Canada et des États-Unis)	Chaque appel a une durée approximative de 16 minutes.
Appels à frais virés - appels locaux	Chaque appel a une durée approximative de 16 minutes
Appels à frais virés - appels interurbains au Canada	Chaque appel a une durée approximative de 15 minutes.
Appels à frais virés - appels terminant aux États-Unis	Chaque appel a une durée approximative de 15 minutes.
Appels à frais virés - appels interurbains ailleurs dans le monde (appels terminant à l'extérieur du Canada et des États-Unis)	Chaque appel a une durée approximative de 15 minutes.

Remarque: Les approximations des durées des appels ci-haut sont fournies uniquement à des fins d'estimation. L'inclusion de ces données ne représentent pas un engagement par le Canada que son utilisation des services en vertu de tout contrat résultant sera conforme à ces approximations des durées des appels.



1.0 Période du contrat

L'entrepreneur facturera les taux suivants aux détenus en conformité avec la base de paiement suivants pour le travail effectué en vertu du présent contrat, tel que décrit dans l'annexe A - Énoncé des travaux.

Remarque: Tous les frais doivent être inclus dans les tarifs proposés à l'exclusion de la TVH, la TPS ou la TVQ, le cas échéant, pour chaque région de livraison. Cela inclut, mais sans s'y limiter; toute l'installation, maintenance, la garantie, l'équipement, les services auxiliaires de soutien et tout autre(s) surcharge(s) nécessaires pour un fonctionnement pleinement opérationnel du STD au cours de la durée du contrat.

Tableau 1: Période de contrat du XX-XX-2016 au XX-XX-2022			
A	B	C	D
Type d'appel	volume mensuel	taux	Prix total de l'offre évaluée (D = B x C)
Débit – appels locaux – taux par appel	150 000 appels	\$XXX /appel	
Débit – appels interurbains au Canada – taux par minute	2 550 000 minutes	\$XXX /minute	
Débit – appels interurbains aux États-Unis – taux par minute	510 000 minutes	\$XXX /minute	
Débit – appels interurbains ailleurs dans le monde (appels terminant à l'extérieur du Canada et des États-Unis) – taux par minute	80 000 minutes	\$XXX /minute	
Appels à frais virés - appels locaux – taux par appel	14 000 appels	\$XXX /appel	\$
Appels à frais virés - appels interurbains au Canada – taux par minute	900 000 minutes (60,000 appels seront utilisés pour calculer la surcharge)	\$XXX /minute + \$XXX surcharge par appel	\$ + \$
Appels à frais virés - appels terminant aux États-Unis - taux par minute	30 000 minutes (2,000 appels seront utilisés pour calculer la surcharge)	\$XXX /minute + \$XXX surcharge par appel	\$ + \$
Appels à frais virés - appels interurbains ailleurs dans le monde (appels terminant à l'extérieur du Canada et des États-Unis) – taux par minute	15 000 minutes (1,000 appels seront utilisés pour calculer la surcharge)	\$XXX /minute + \$XXX surcharge par appel	\$ + \$
Prix total de l'offre pour la période de contrat initiale \$			

Remarque: Les volumes de la colonne B sont fournis uniquement à des fins d'évaluation. L'inclusion de ces données dans cette demande de soumissions ne représentent pas un engagement par le Canada que son utilisation des services en vertu de tout contrat résultant sera conforme à ces volumes.



2.0 Options de prolongation de la période du contrat

Sous réserve d'exercer l'option de prolonger la période du contrat, conformément à l'article 4.2 du contrat initial, Options de prolongation du contrat, l'entrepreneur sera payé les prix fermes tout inclus, d'après le tableau suivant, la TVH, la TPS ou la TVQ en sus, pour effectuer tous les travaux et services exigés relativement à la prolongation du contrat.

Tableau 2 : Période d'option #1 du XX-XX-2022 au XX-XX-2024			
A	B	C	D
Type d'appel	volume mensuel	taux	Prix total de l'offre évaluée (D = B x C)
Débit – appels locaux – taux par appel	150 000 appels	\$XXX /appel	
Débit – appels interurbains au Canada – taux par minute	2 550 000 minutes	\$XXX /minute	
Débit – appels interurbains aux États-Unis – taux par minute	510 000 minutes	\$XXX /minute	
Débit – appels interurbains ailleurs dans le monde (appels terminant à l'extérieur du Canada et des États-Unis) – taux par minute	80 000 minutes	\$XXX /minute	
Appels à frais virés - appels locaux – taux par appel	14 000 appels	\$XXX /appel	\$
Appels à frais virés - appels interurbains au Canada – taux par minute	900 000 minutes (60,000 appels seront utilisés pour calculer la surcharge)	\$XXX /minute + \$XXX surcharge par appel	\$ + \$
Appels à frais virés - appels terminant aux États-Unis - taux par minute	30 000 minutes (2,000 appels seront utilisés pour calculer la surcharge)	\$XXX /minute + \$XXX surcharge par appel	\$ + \$
Appels à frais virés - appels interurbains ailleurs dans le monde (appels terminant à l'extérieur du Canada et des États-Unis) – taux par minute	15 000 minutes (1,000 appels seront utilisés pour calculer la surcharge)	\$XXX /minute + \$XXX surcharge par appel	\$ + \$
Prix total de l'offre pour la période d'option #1 \$			



Tableau 3 : Période d'option #2 du XX-XX-2024 au XX-XX-2026			
A	B	C	D
Type d'appel	volume mensuel	taux	Prix total de l'offre évaluée (D = B x C)
Débit – appels locaux – taux par appel	150 000 appels	\$XXX/appel	
Débit – appels interurbains au Canada – taux par minute	2 550 000 minutes	\$XXX/minute	
Débit – appels interurbains aux États-Unis – taux par minute	510 000 minutes	\$XXX/minute	
Débit – appels interurbains ailleurs dans le monde (appels terminant à l'extérieur du Canada et des États-Unis) – taux par minute	80 000 minutes	\$XXX/minute	
Appels à frais virés - appels locaux – taux par appel	14 000 appels	\$XXX/appel	\$
Appels à frais virés - appels interurbains au Canada – taux par minute	900 000 minutes (60,000 appels seront utilisés pour calculer la surcharge)	\$XXX/minute + \$XXX surcharge par appel	\$ + \$
Appels à frais virés - appels terminant aux États-Unis - taux par minute	30 000 minutes (2,000 appels seront utilisés pour calculer la surcharge)	\$XXX/minute + \$XXX surcharge par appel	\$ + \$
Appels à frais virés - appels interurbains ailleurs dans le monde (appels terminant à l'extérieur du Canada et des États-Unis) – taux par minute	15 000 minutes (1,000 appels seront utilisés pour calculer la surcharge)	\$XXX/minute + \$XXX surcharge par appel	\$ + \$
Prix total de l'offre pour la période d'option #2 \$			



Tableau 4 : Période d'option #3 du XX-XX-2026 au XX-XX-2028			
A	B	C	D
Type d'appel	volume mensuel	taux	Prix total de l'offre évaluée (D = B x C)
Débit – appels locaux – taux par appel	150 000 appels	\$XXX/appel	
Débit – appels interurbains au Canada – taux par minute	2 550 000 minutes	\$XXX/minute	
Débit – appels interurbains aux États-Unis – taux par minute	510 000 minutes	\$XXX/minute	
Débit – appels interurbains ailleurs dans le monde (appels terminant à l'extérieur du Canada et des États-Unis) – taux par minute	80 000 minutes	\$XXX/minute	
Appels à frais virés - appels locaux – taux par appel	14 000 appels	\$XXX/appel	\$
Appels à frais virés - appels interurbains au Canada – taux par minute	900 000 minutes (60,000 appels seront utilisés pour calculer la surcharge)	\$XXX/minute + \$XXX surcharge par appel	\$ + \$
Appels à frais virés - appels terminant aux États-Unis - taux par minute	30 000 minutes (2,000 appels seront utilisés pour calculer la surcharge)	\$XXX/minute + \$XXX surcharge par appel	\$ + \$
Appels à frais virés - appels interurbains ailleurs dans le monde (appels terminant à l'extérieur du Canada et des États-Unis) – taux par minute	15 000 minutes (1,000 appels seront utilisés pour calculer la surcharge)	\$XXX/minute + \$XXX surcharge par appel	\$ + \$
Prix total de l'offre pour la période d'option #3 \$			

Prix total d'évaluation des soumissions = Somme du total des Prix total de l'offre des tableaux 1, 2, 3 et 4.
Prix total d'évaluation des soumissions: \$XXX (insérer la somme du total des Prix total de l'offre des tableaux 1, 2, 3 et 4)

3.0 TVH ou TPS/TVQ

- (b) Dans le contrat, tous les prix et toutes les sommes ne comprennent pas la taxe sur les produits et services (TPS), ni la taxe sur la vente harmonisée (TVH), ni la taxe de vente du Québec (TVQ) selon le cas, à moins d'indication contraire. La TPS ou la TVH, selon le cas, s'ajoute au prix mentionné et sera payée par le Canada.